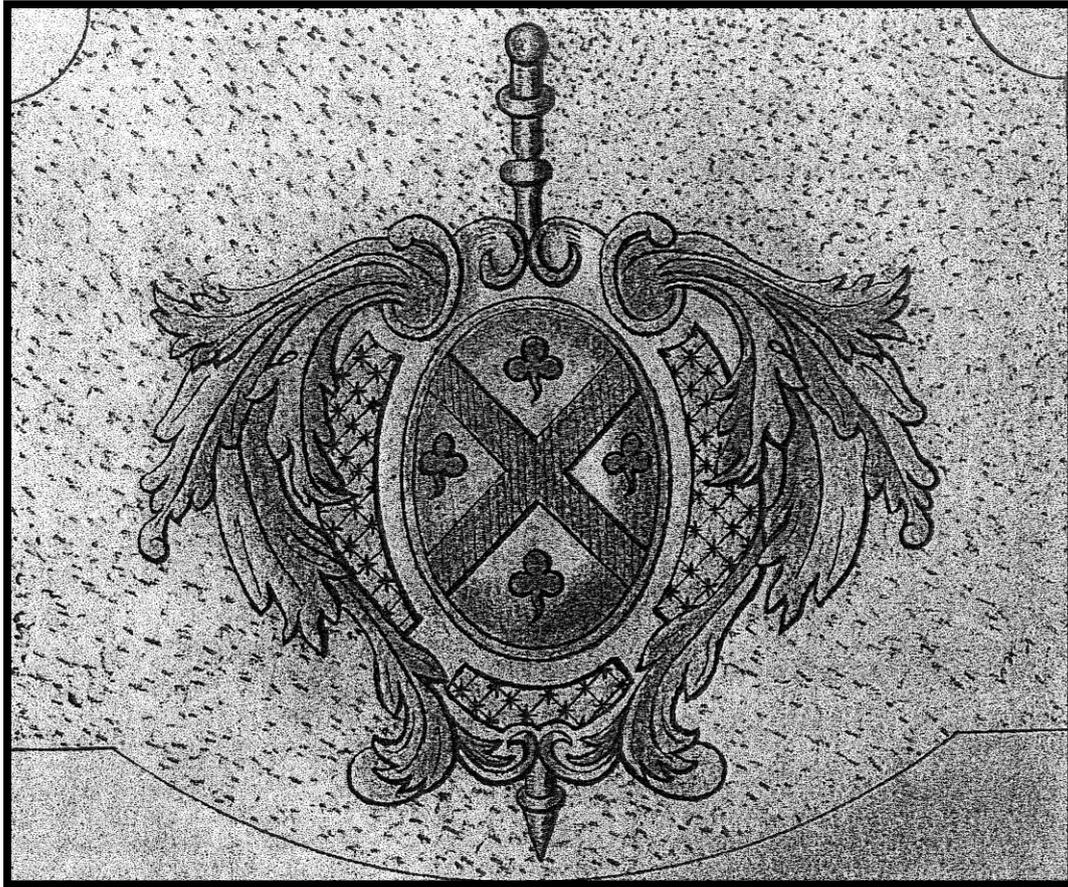


Sommaire

Le Mot du Maire	Pages 3 à 4
La Mairie – Les Services	
– État-Civil de l'année 2017 : Naissances, Mariages et Décès	Page 5
– Services de la Mairie	Pages 6 à 10
La Vie Quotidienne	
– Les ordures ménagères – Déchetterie – Le tri sélectif	Pages 11 à 12
– Changement de fréquences TNT	Pages 13 à 14
– Le Recensement	Page 15
Les Moments Forts de 2017	
– Le Fleurissement	Page 16
– Salle Socio Culturelle à vocation multiple	Pages 17 à 18
– Achat de la ferme CHÉRU	Pages 19 à 20
– La Vie de l'École	Pages 21 à 25
– Le Centre de Loisirs	Page 26
Un Peu d'Histoire	Pages 27 à 30
Souvenirs, Souvenirs	Pages 31 à 32
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 33 à 50
Le Budget Communal 2017	Pages 51 à 52
Le C.C.A.S.	Page 53
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 54
Association Foncière	Page 55
Les Associations type loi 1901	
– L'association ADMR	Page 56
– Le Comité des Fêtes	Pages 57 à 60
– L'Association des Parents d'Élèves	Pages 61 à 66
– L'Association de Gestion du Court de Tennis	Page 67
– Les 100 Buts	Pages 68 à 69
– PRÉCARÉ	Page 70
– Association de Loisirs « Le Club de l'Amitié »	Page 71
Les Assistantes Maternelles	Page 72
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 73 à 74

Le Mot du Maire



Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Ce petit mot est l'occasion de vous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer ces vœux en réalités.

S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterais à ce proverbe africain : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, de privilégier ce qui unit sur tout ce qui divise.

C'est vrai à tous les niveaux.

Sur le plan mondial, qu'il s'agisse de lutter contre les périls environnementaux ou les menaces terroristes et guerrières, chacun sait bien qu'un progrès durable appelle une détermination collective et une action coordonnée.

Au niveau européen, il en est de même. Seul, on peut imaginer des correctifs à une Europe jugée trop technocratique et trop marchande, mais ce n'est qu'ensemble que le modèle européen retrouvera l'esprit de ses pères fondateurs.

Pour la France également, confrontée au chômage, à des difficultés économiques et sociales, c'est ensemble sans nier les différences d'opinions, mais au-delà des divergences catégorielles, que l'on dépassera la litanie des promesses intenables ou non tenues.

Au niveau local, il nous faut aussi être rassemblé pour aller plus loin, surtout face à un horizon où s'amoncellent les nuages financiers liés aux contributions que nous impose l'Etat pour réduire ces déficits. C'est ensemble que nous pourrons, dans ce contexte contraint, prendre les bonnes décisions pour continuer à faire vivre, développer et faire rayonner notre village.

Nous l'avons fait en 2017 et pour 2018, plus que des vœux ce sont des projets qui vont aboutir pour les uns et démarrer pour les autres.

Vous l'aurez compris notre commune poursuivra son chemin avec un enthousiasme intact de tous ses acteurs (employés, associations, habitants,...) fiers de ce qui a été fait et déterminés à continuer.

Cela me conduit à conclure sur des vœux plus personnels.

Des vœux de santé conservée ou retrouvée, une santé sans laquelle la vie est difficile voire parfois impossible.

Des vœux de sérénité avec un sens avéré des valeurs républicaines et une capacité à hiérarchiser les enjeux pour ne pas se disperser en oubliant l'essentiel.

Enfin des vœux d'amitié.

Souhaitons- nous, malgré les difficultés de toutes sortes, une foi solide en un avenir meilleur grâce à notre travail et à notre engagement collectif citoyen, avec, comme cap et comme guide, l'esprit de rassemblement.

A toutes et à tous, je vous souhaite en mon nom et au nom du conseil municipal, une Bonne Année 2018.

Yves BEGUIN

La Mairie – Les Services

État civil de l'année 2017

Naissances :

- Aëlys Cyrielle Jennifer FAUCHART, née le 25 janvier 2017 à Novy-Chevrières
- Naëlle ENGLERT, née le 11 mars 2017 à Reims
- Thiméo PIERARD, né le 25 mai 2017 à Charleville-Mézières
- Soline Antoinette Cécile BROST, née le 17 juin 2017 à Charleville-Mézières
- Sacha Antoine Nicolas PILLARD, né le 6 juillet 2017 à Sedan
- Zélie SENE, née le 3 août 2017 à Charleville-Mézières
- Julia Annick Patricia MARTINEZ, née le 29 octobre 2017 à Reims
- Tony Alain Christian MARINIERES, né le 7 novembre 2017 à Charleville- Mézières
- Lucie Eléonore Margot LANOTTE, née le 11 novembre 2017 à Reims



Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

Mariages :

- Le 25 février 2017 : Alice AUBRION et Antoine PILLARD
- Le 6 mai 2017 : Emeline PETRY et Maxime HUART



Nous adressons nos félicitations aux jeunes mariés

Décès :



- Le 5 juillet, à Reims, Bruno BRIMONT
- Le 26 juillet, à Rethel, Gilberte MEUNIER veuve RUBY
- Le 9 septembre, à Charleville-Mézières, Cécilia BRIMONT
- Le 26 septembre, à Novy-Chevrières, Madani BENDAOU
- Le 15 décembre, à Rethel, Denis STEVENIN

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Services de la mairie

Pour toute demande de document administratif, un passage en mairie est incontournable.

Carte d'identité & Passeport

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Inscription sur les listes électorales

Doivent s'inscrire sur les listes électorales :

- les habitants majeurs arrivants dans la commune,
- les personnes atteignant 18 ans au plus tard le 28 février 2018.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans votre lieu de résidence.

Pensez à vous inscrire !



Recensement militaire

Il concerne les personnes nées en 2002.

Vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et à certains concours. Elle permet d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.



DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



La Journée d'Appel de Préparation à la Défense

OBJECTIF CITOYEN

- **Rendez vous unique et obligatoire**
 - Jeunes et Défense
- **Vocation initiale**
 - Associer les jeunes Français à la Défense
 - Réflexion sur sa nécessité et légitimité
 - Expression d'une volonté de participer à la défense.
- **Développer le sens de la citoyenneté**

Permis de conduite & Certificat d'immatriculation

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Le PACS

Pacs : en mairie à partir du 1er novembre 2017

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.



Les démarches pour se pacser sont relativement simples contrairement aux formalités de mariage, nul besoin de célébration devant le maire, la convention de Pacs pouvant simplement être déposée à la mairie avec l'ensemble des justificatifs qui suivent

Depuis le 1er novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent donc plus s'adresser au tribunal d'instance, mais à la mairie de leur résidence commune. L'officier d'état civil doit désormais apporter son visa à la convention de Pacs.

Documents

Les intéressés doivent au préalable produire plusieurs documents avant la signature du Pacs. Ils doivent d'abord produire une convention de Pacs signée par chacun d'entre eux. Les partenaires peuvent aussi remplir un formulaire de Pacs téléchargeable en ligne.

Les signataires doivent accompagner leur convention de Pacs des justificatifs supplémentaires qui suivent :

- une pièce d'identité : CNI (carte nationale d'identité), passeport ou bien permis de conduire ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou en copie intégrale ayant moins de trois mois (ou moins de 6 mois si le partenaire pacsé est né à l'étranger) ;
- une déclaration de Pacs et des attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune, ces formalités pouvant être accomplies en remplissant le formulaire d'attestation sur l'honneur et de déclaration de Pacs.

Des documents supplémentaires sont nécessaires si l'un des futurs pacsés n'est pas français. Il en est de même si l'un des concubins a déjà été marié ou pacsé : dans ce cas, il doit fournir soit un livret de famille mentionnant son divorce, soit un acte de naissance mentionnant la dissolution du Pacs.

Enregistrement

Pour faire enregistrer leur Pacs, les partenaires peuvent se rendre à la mairie de leur résidence commune afin de faire enregistrer leur convention par un officier d'état civil. Le Pacs est ensuite inscrit en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires. Un visa est également apposé sur leur convention de Pacs. Ces deux documents (acte de naissance et convention de Pacs avec visa) peuvent constituer des justificatifs prouvant l'enregistrement du Pacs.

Dépôt

Les deux partenaires doivent se présenter en personne (avec tous les documents mentionnés ci-dessus) au moment de l'enregistrement du Pacs. Ils ne peuvent pas se faire représenter par un tiers.

Lorsque le Pacs est enregistré à la mairie, les partenaires conservent leur convention.

Délais

Les partenaires peuvent parfois vouloir se pacser rapidement, notamment pour profiter d'avantages fiscaux. Attention à anticiper les démarches suffisamment à l'avance : dans certaines mairies, il faut parfois compter des délais assez longs entre la date de prise de rendez-vous et la date où votre Pacs sera enregistré.

Marche à suivre à Novy-Chevrières

Le dépôt du dossier complet se fait au secrétariat de mairie : en main propre, par courrier ou par mail. Après vérification, un rendez-vous sera pris pour l'enregistrement du PACS (ou le cas échéant pour sa modification ou sa dissolution).



Vie quotidienne

Les ordures ménagères

Le SICOMAR assure le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.

Coordonnées du SICOMAR : 03.24.72.86.23.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le **mercredi matin, pour Novy et Chevrières.**

Il est recommandé de sortir des poubelles la veille et de les rentrer le jour même, après le passage du camion collecteur. N'oubliez pas de fermer vos sacs.

Déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,

Zone de Pargny, 08300 Rethel

Tel : 03.24.38.12.42

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,
lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.*

Été (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	Le matin 9h00 – 12h00	Mardi	Le matin 9h00 – 12h00
Mercredi		Mercredi	
Jeudi	L'après-midi 13h30 – 18h00	Jeudi	L'après-midi 13h30 – 17h00
Vendredi		Vendredi	
Samedi		Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Le tri sélectif

Le tri sélectif est également assuré par le SICOMAR.

Le ramassage du tri sélectif s'effectue les **mercredis des semaines impaires.**

Vous pouvez sortir vos containers en même temps que vos ordures ménagères.

Chaque poubelle porte un numéro et vous en êtes responsable.

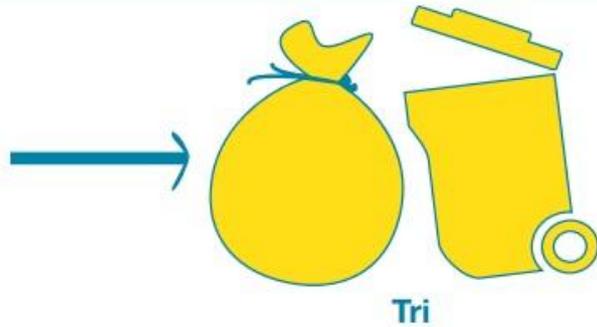
En cas de problème, contacter le SICOMAR.

Comment bien trier les PAPIERS ?



Papiers, journaux, magazines

À plat et non déchiquetés



Les papiers sont à déposer dans le sac/bac de tri.

Astuces

- ▶ Déposer dans le sac ou le bac de tri uniquement le papier d'écriture et de lecture (magazines, prospectus, enveloppes, lettres...),
- ▶ Laisser le papier à plat,
- ▶ Laisser le papier entier.

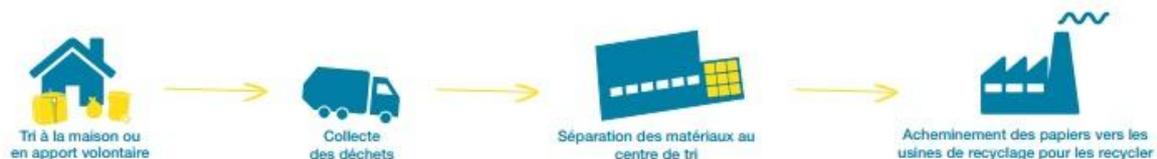


Si vous le déchirez en petits morceaux ou le passez au destructeur de documents, le papier sera trop petit pour être recyclé et sera donc enfoui.

DOMMAGE...

Que devient le papier trié ?

Le tri et le recyclage permettent de donner une seconde vie aux emballages et aux papiers qui sont ensuite utilisés comme des matières premières secondaires. Ainsi, lorsque ces matières premières secondaires sont utilisées dans les procédés de fabrication, elles permettent de réduire l'utilisation de matières premières « brutes » (pétrole ou minerai par exemple) et donc, d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de CO₂ ! Leur recyclage permet donc d'économiser de la matière première (le bois), de l'eau et de l'énergie.



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
N° VERT 0800 10 10 82

SICOMAR
de Château-Porcien

VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

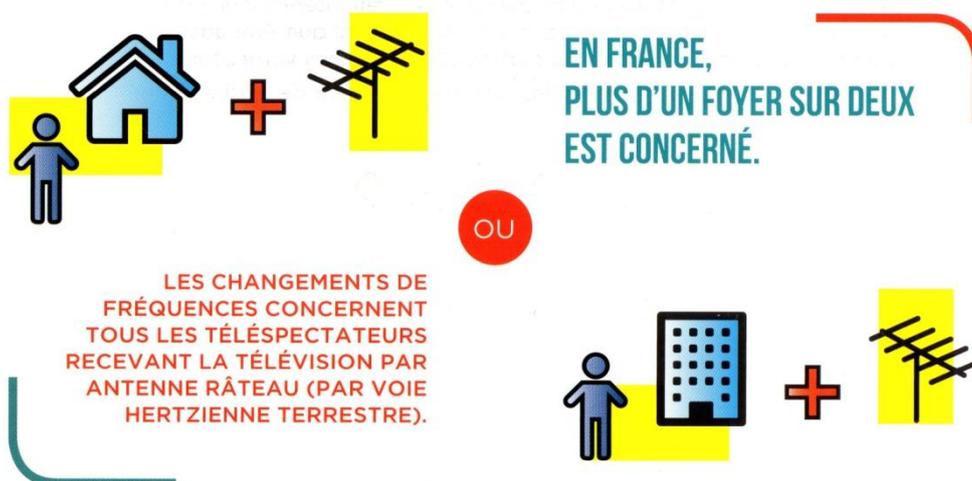
Changement de fréquences TNT

Le 27 mars 2018, la commune de Novy-Chevrières sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE 0970 818 818

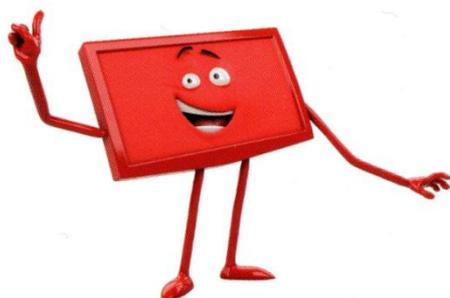
QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 27 MARS 2018

● Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 27 mars, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 27 mars dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 27 mars 2018.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.

LE 27 MARS 2018

● Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 26 au 27 mars sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.



Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr.

Le Recensement

En février 2017, deux agents recenseurs, Carole THIEBAUT et Michelle COLLET venaient vous voir afin d'effectuer le recensement de Novy-Chevrières.

Voici les premiers récapitulatifs de travail (au 18 février 2017).

Novy Chevrières, c'est.....

304 adresses recensées :

- 299 adresses d'habitations
- 1 adresse sans logement
- 4 adresses collectives

303 logements :

- 271 résidences principales
- 0 logements occasionnels
- 8 résidences secondaires
- 24 logements vacants



Nombre d'habitants :

735

Les moments forts de 2017

Le Fleurissement

Le comité fleurissement de Novy a beaucoup œuvré cette année afin de présenter un village agréablement fleuri.

Le 17 novembre 2017, un petit rassemblement d'une quarantaine d'invités a eu lieu à la salle Pierre LEDOUBLE. Un diaporama sur le fleurissement de l'année a été diffusé, puis la remise des récompenses à eu lieu. La soirée s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.

Environ 16 maisons ont été mises à l'honneur pour leur fleurissement.

Cette année, seules les personnes présentes ont reçu le diplôme et une plante offerte par M. le Maire, Yves Béguin :



Nous félicitons :

M. et Mme Michel LAROCHE, Mme Évelyne CAUDRILLER, Mme Raymonde MARLOT
M. et Mme Roger WAGNER, M. et Mme Jocelyn LEDOUBLE
Mme Marie-Ange LEDOUBLE, M. et Mme Jean-François JANÈS

Merci à tous ceux qui ont fleuri, fleurissent et fleuriront leur propriété.

Salle Socio Culturelle à Vocation Multiple

Le projet de construction d'une Salle Multiactivité à été décidé pour répondre aux besoins de l'école du village, à savoir le besoin de locaux pour l'éducation des gestes de motricité élémentaire des enfants de l'école (maternelle et CP), l'éducation sportive en salle pour les CE et les CM, la réalisation des Temps d'Activité Périscolaire déclinant du nouveau programme de l'éducation nationale et mis en place depuis septembre 2014 à Novy (besoins de locaux couverts) et l'utilisation de ces futurs locaux par le CLSH (centre aéré) afin de ne pas déménager, pour les 2 cessions de centre de loisirs, les salles de classes.

Le permis de construire à été déposé le 3 janvier 2017. Les travaux ont commencés le 11 mai 2017 et se sont achevés au mois de septembre.

FICHE FINANCIÈRE		
<i>Titulaires</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Budget Opération Coût TTC</i>
APAVE	<i>Contrôle technique</i>	2 650,00 €
APAVE	<i>Mission CSPS Niveau II</i>	1 260,00 €
ARCHILAW	<i>Maitrise d œuvre</i>	14 400,00 €
Etudes		18 310,00 €
PARISI	<i>Maçonnerie</i>	25 629,92 €
COUGNAUD	<i>Bâtiment modulaire</i>	103 777,92 €
IPB LAZZARONI	<i>Bardage</i>	19 263,10 €
Coût construction		148 670,94 €
GOREZ	<i>Tranchée</i>	1 950,00 €
LAMORLETTE	<i>Alimentation d'eau</i>	996,69 €
PAILLAT	<i>Alimentation électrique</i>	1 399,36 €
PARISI	<i>Micro station</i>	14 432,80 €
Travaux		18 778,85 €
CEBTP	<i>Sondage</i>	2 088,00 €
Missions annexes		2 088,00 €
Publicité	<i>L'Union</i>	942,28 €
	<i>SPANC</i>	220,00 €
EDF	<i>Raccordement EDF</i>	1 500,00 €
MONTANT TOTAL		190 510,07 €
FINANCEMENT		
PAP	94 579,00	
Récupération TVA	31 307,97	
Coût total de la commune	64 623,11	

Le chantier en images



Achat de la Ferme CHERU

Depuis 1995 lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols et confirmé en 2012 par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a placé en emplacement réservé la propriété sise 14, rue du Bout Haut destiné à la réalisation d'une place publique et d'un équipement socioculturel.



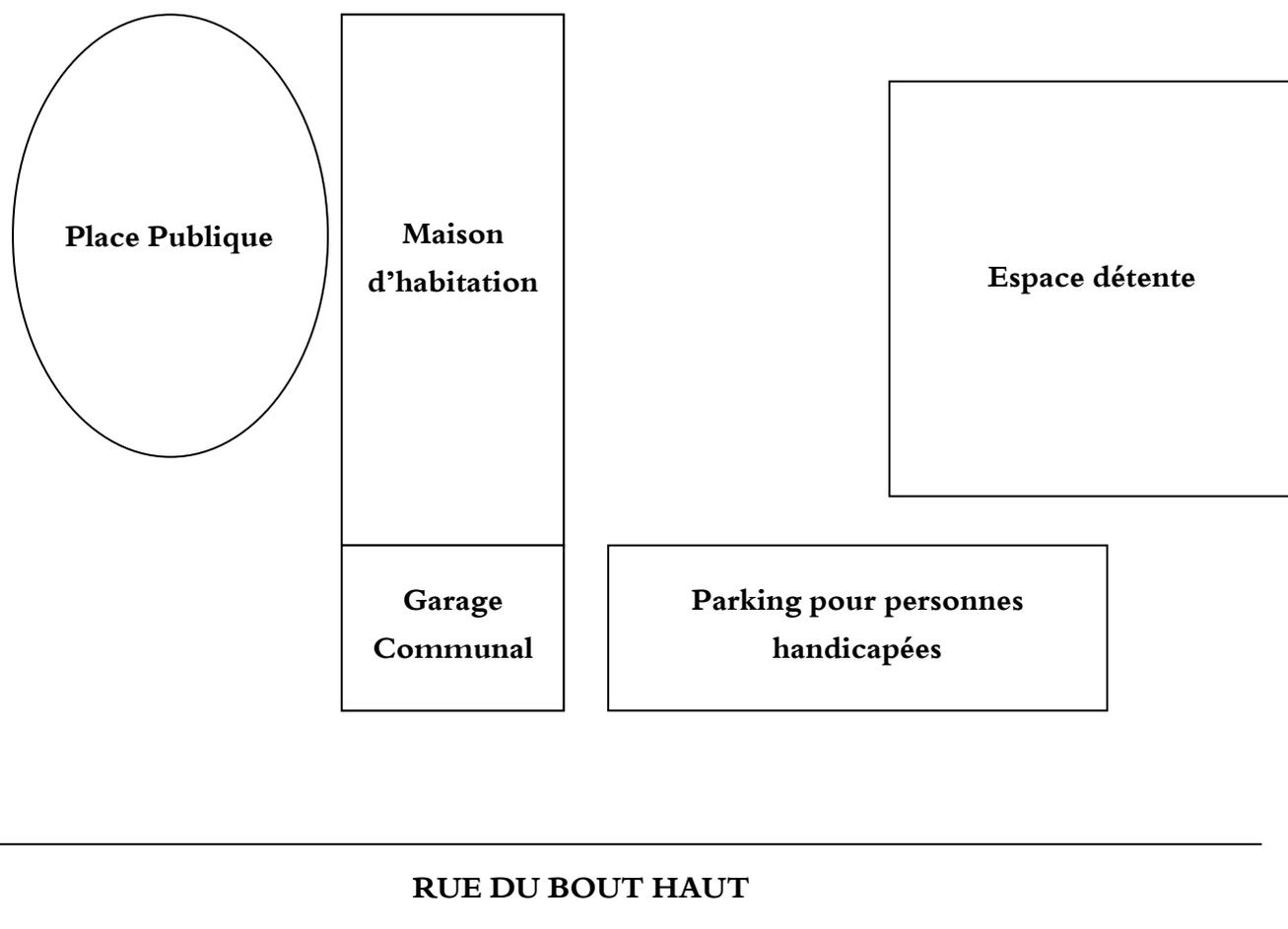
N°	DÉSIGNATION	SUPERFICIE	BÉNÉFICIAIRE
1	Agrandissement du cimetière	2 520 m ²	COMMUNE
2	Extension de la salle des fêtes et parking	980 m ²	COMMUNE
3	Équipement socioculturel et place publique	4 470 m ²	COMMUNE

2017 fut l'année de l'acquisition pour un budget de 140 000 € pour une surface de 3 600 m², soit moins de 39 €/m² ; prix inférieur au marché de l'immobilier (45-50 €/m²).

L'aménagement ultérieur comprendra une place publique manquante dans le centre du village, un parking handicapé face à la salle Pierre LEDOUBLE, un espace détente face à cette salle. L'habitation existante, quant à elle, sera modifiée en deux logements ou en maison individuelle. Le reste de la parcelle (environ 800 m²) à la possibilité d'accueillir un terrain à bâtir.

Ces réalisations verront le jour après le choix d'un maître d'œuvre nommé en 2018 et seront programmées sur plusieurs exercices budgétaires.

Schéma approximatif du projet de développement



La Vie de l'École



Tel : 03.24.72.31.16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

L'équipe éducative :

M. Arnould MATHIEU : directeur et enseignant en maternelle

Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante en CP/CE1

Mme Judith OTTAVY : enseignante en CE2/CM1/CM2

Mme Maryline FOURNET : ATSEM

Mme Christelle POMMIER : AVS

L'intervenant auprès des élèves :

M. Pascal BAUGET : psychologue scolaire représentant du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Les élections de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Deux listes ont été présentées.

Résultats : participation importante de 88,12%, soit 89 votes reçus sur les 101 possibles.

	Titulaire	Suppléant
1 ^{er} poste	SYLVIE LOZINGOT	ALEXANDRA DABOVAL
2 ^{ème} poste	CLOÉ PROMPT	MAUD GERETTI
3 ^{ème} poste	KHELIFA CHENNANE	SAMANTHA PAILLARD

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour 1 an ; ils participent aux 3 conseils d'école et forment un relai entre les parents et les enseignants.

N'hésitez pas à les contacter.

Effectif de l'école au 20 octobre 2017

Enseignant	M. Mathieu			Mme Braconnier		Mme Ottavy		
Classe	PS/MS/GS			CP/CE1		CE2/CM1/CM2		
Effectif classe	28			18		29		
Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif par niveau	7	10	11	10	8	10	9	10

SOIT UN TOTAL DE 75 ÉLÈVES**La cantine et le périscolaire**

La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la communauté de communes du pays rethélois.

Les accueils périscolaires sont proposés expérimentalement cette année de 7h00 à 9h00 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec possibilité d'inscription à l'accompagnement aux devoirs.

Les enfants ayant besoin d'être pris en charge le mercredi, se rendent en minibus à Rethel à l'école Camille LASSAUX.

La cantine est garantie sur site tous les jours du lundi au vendredi (sauf le mercredi, à l'école Camille LASSAUX).

Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la communauté de communes.

La piscine :

Tous les élèves, du CP au CM2 se rendent au centre aquatique GALEA de Rethel, de mi-décembre à mi-mars, pour une séance de natation hebdomadaire.

La visite au collège Sorbon :

En juin, les élèves de CM2 ont été invités à venir visiter leur futur collège.

Ils ont participé à certains cours, et se sont restaurés au réfectoire du collège.

Cette démarche est toujours très appréciée des enfants et elle rassure les parents !

Les sorties de fin d'année :

Le 3 juillet, les élèves de maternelles se sont rendus au Zoo de Maubeuge.



Les élèves de primaire se sont rendus au château de RAMBURES (dans la Somme) et à l'archéosite de BLANGY-sur-BRESLE (en Seine-Maritime).





La représentation de théâtre : « Novy's Kid Theater »

En fin d'année, les élèves de la classe de Mme OTTAVY ont fait une représentation théâtrale dans la cour de l'école.

Beaucoup de monde était au rendez vous et le spectacle fut très apprécié.



Les olympiades :

Traditionnellement, le dernier jour d'école est consacré aux olympiades.

Le matin, une belle marche est organisée dans le village ; les parents y sont invités.

Puis un grand pique nique a été partagé, par plus de 100 personnes, dans la cour de l'école.

L'après midi, des jeux par équipe sont organisés.

Cette journée se termine par un magnifique lâcher de ballons. Cette année aucune réponse ne nous est revenue.

Le Centre de Loisirs

L'accueil au centre de loisirs de l'été 2017 c'est déroulé du 4 au 22 juillet.

La direction était assurée Nadège EBIMBE.

Les enfants étaient encadrés par Claire, Valérie, Manon et Adrien.

35 enfants étaient inscrits sur Novy.

Semaine 1 : fées et lutins, sortie piscine, Elfy Park, accrobranche.

Activités proposées : quilling, bonbonnières, plastique fou, jeux collectifs.

Semaine 2 : la chevauchée fantastique, sortie piscine, Ranch du Moulin St Martin, initiation au STEP. Nuitée : soirée pyjama avec l'accueil du centre de loisirs d'Avaux.

Activités proposées : cadre photo, coiffé d'indiens.

Semaine 3 : 20000 lieues sous les mers, sortie piscine, mer de sable, initiation au Krav Maga par Manon.

Activités proposées : papier mâché et veillée musicale.

Sans oublier la chorée du centre.

Ouverture 2018

Printemps : 23 au 27 avril 2018

Été : 9 au 27 juillet 2018

Modalités d'inscription : dossier à constituer au Service Enfance Jeunesse avec les pièces suivantes : avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, carnet de santé, livret de famille, attestation d'assurance extra scolaire, attestation CAF MSA.



Un peu d'histoire

❖ Église

Celle que nous voyons actuellement n'est pas l'église primitive. De celle-ci rien ne subsiste ; en 1640, les bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne de Verdun remplacèrent ceux de Sauve-Majeur et prirent possession du prieuré. Les bâtiments étaient fort caducs. Ils décidèrent de tout reconstruire. Les plans furent dressés en 1686 par un maître-architecte rémois. En 1704, l'église était terminée, c'est celle que nous allons décrire.



◆ Extérieur

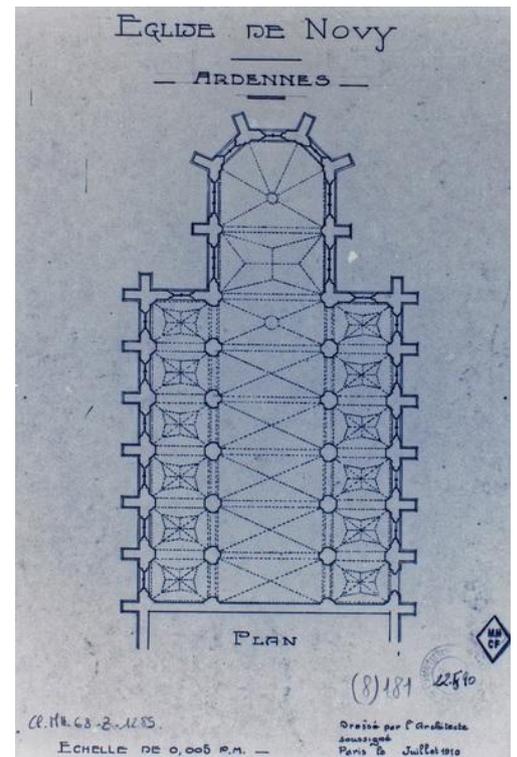
C'est un bâtiment de 45 mètres de longueur, de 20 mètres de largeur. La hauteur du sol au clocher (croix non comprise) est de 35 mètres. Celui-ci est placé au dessus du chœur et il est de forme octogonale : il contenait autrefois six cloches (aujourd'hui deux). Sur les murailles, d'épais contreforts placés dans l'intervalle des fenêtres donnent à l'ensemble une grande solidité ; une porte très simple est la seule entrée pour les fidèles.

◆ Intérieur

Entrant dans l'édifice, on est surpris par la grande lumière qui se répand à profusion. C'est que les guerres, celle de 1914-1918 en particulier et les ouragans ont eu raison des vitraux primitifs. Ainsi, on aperçoit immédiatement l'ensemble et les détails de toute l'église.

■ Grande nef

Elle comprend sur chaque côté de hauts piliers quadrangulaires aux chapiteaux finement sculptés et entre lesquels s'ouvrent de grands arcs brisés. La hauteur des voûtes est de 15 mètres. La nef fait 28 mètres de long et 9 de large. Douze fenêtres l'éclairent.



Les deux travées du chœur portent les traces des stalles des moines au nombre de 26. L'abside qui est de forme pentagonale a 14 mètres de profondeur et 9 mètres de large (comme la nef). Tout le chœur est éclairé par 7 hautes fenêtres. Tout son pourtour est garni de marbre rouge sur une hauteur de 5 mètres, qui encadrerait 6 toiles dédiées à la Sainte Vierge patronne de l'église. Quatre de ces toiles furent détruites en 1914. Subsiste également le tableau du fond qui représente l'Assomption. L'autel majeur surélevé de trois marches est en marbre blanc en forme de tombeau et enjolivé d'angelots et d'une colombe. Au fond, contre le mur, l'autel du Saint-Sacrement est également en marbre. Le pavé est en marbre rouge avec bandes grises.



■ Orgues

Au dessus de la première travée en entrant, une tribune supporte les orgues. Le buffet et la balustrade en bois sont décorés de sculptures admirablement fouillées : le haut est orné de vases de fleurs. Deux anges sonnant de la trompette présentent un écusson aux armes du prieuré : porte d'azur à un sautoir de gueules accompagné de quatre trèfles de sinople.



■ Petites nefs

Elles sont hautes de 8 mètres, éclairées par 6 fenêtres. A leur chevet, un autel avec pierres sculptées et dorées : celui de droite dédié à la Sainte Vierge, avec statue de pierre représentant la Vierge et l'enfant, celui de gauche dédié à Saint Jean-Baptiste est orné de sa statue. Près de cet autel, une porte qui autrefois donnait accès au cloître : aujourd'hui à la sacristie.

■ Décorations anciennes



En avant des piliers, les statues de Saint Benoit et de Saint Colomban ; deux toiles à droite de la grande nef, l'une représentant Saint Benoit remettant sa règle à un abbé mitré, l'autre Saint Rémi recevant la Sainte Ampoule apportée par une colombe. Ces statues, une console en bois sculpté avec plateau de marbre, un aigle évangélique-lutrin, sont les seuls ornements qui subsistent de l'ancien prieuré. Une chaire à prêcher et la grille de communion, fort belles toutes deux, sont du 19^e siècle, dons de l'abbé Blondel, curé de Novy de 1825 à 1883.



■ Pierres tombales

Dans la grande nef, des dalles imposantes sont celles des prieurs inhumés en ce lieu. Leurs inscriptions méritent de retenir l'attention. Sous les bans des nefs latérales, des pierres plus modestes indiquent la sépulture de ces moines bénédictins dont certains furent de grands savants. Une dalle sous les orgues porte les noms d'un laboureur et de sa femme : ayant fait un don important à l'église prieurale, ils furent les seuls habitants à y être inhumés.



❖ Ancienne église et bibliothèque

La maison contiguë mérite un regard, c'est l'église paroissiale dédiée à Saint Pierre, aujourd'hui maison d'habitation. Elle n'avait pas de clocher : il se trouvait à l'entrée du cimetière. Les hautes fenêtres ont été, en partie, murées.

Au premier étage était la bibliothèque du prieuré, bibliothèque dont le dessus des fenêtres montre des têtes sculptées rappelant les bienfaiteurs du monastère. On accédait à ce temple du travail bénédictin par le cloître. Deux escaliers de pierre en fer à cheval, encore visibles aujourd'hui, indiquent l'entrée de la bibliothèque.

Celle-ci abritait plus de 6 000 volumes et des collections diverses : coquillages, pierres curieuses, pierres précieuses, médailles. Ces collections et une partie des livres disparurent par pillage à la Révolution Française : ce qui en restait fut déposé à la Bibliothèque de Charleville.

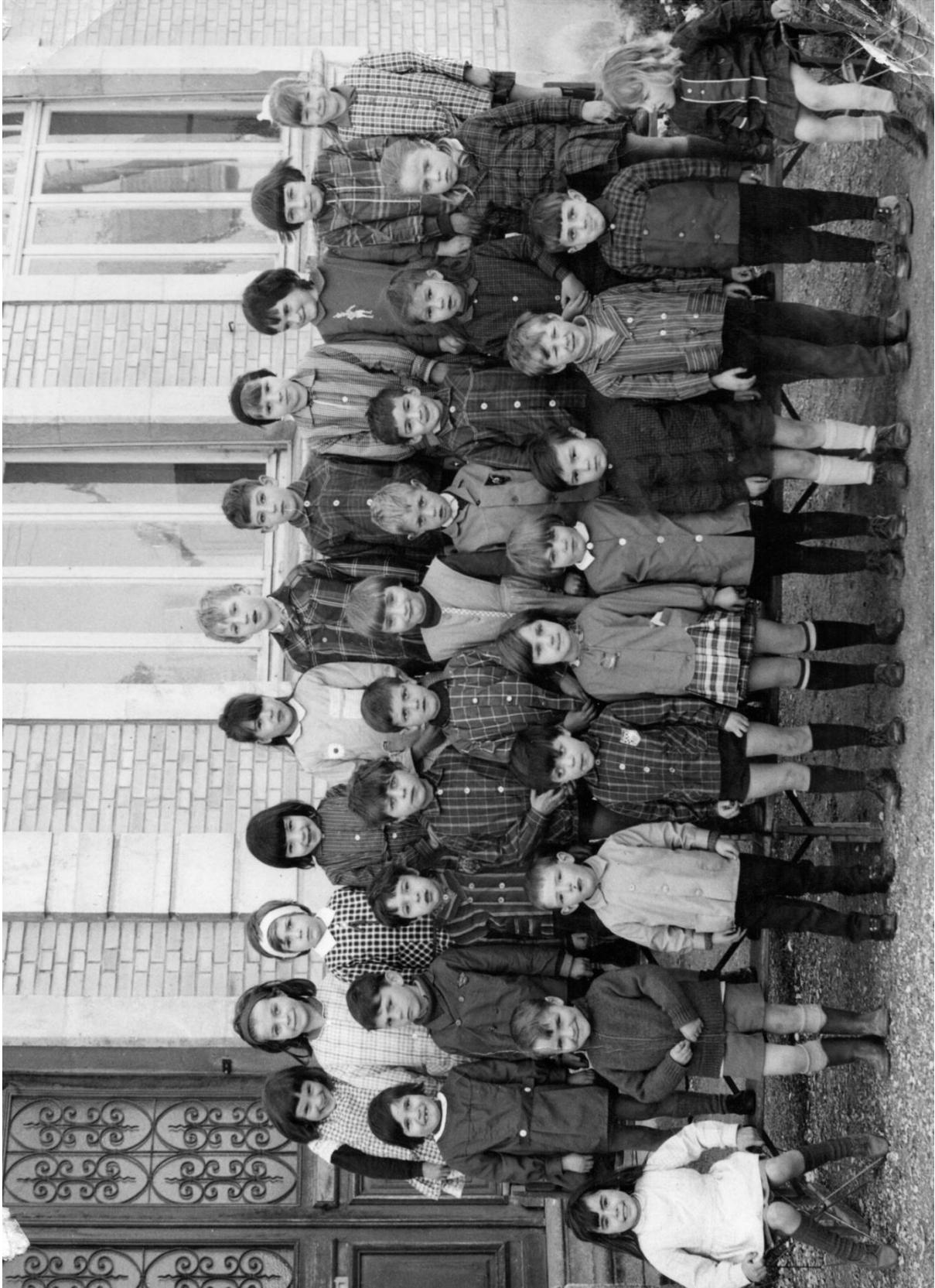


L'église est classée par les Beaux-Arts parmi les monuments historiques depuis 1912.

*Texte de M. Fernand Chanonier
infatigable fouilleur d'archives*

Souvenirs, Souvenirs

Remontons un peu le temps et replongeons-nous dans l'année scolaire 1967/1968.
Y étiez-vous à l'école à Novy-Chevrières ces années là ?



Ligne du haut de gauche à droite

- | | | |
|--------------------|-----------------------|---------------------|
| 1. Sylvie FÉ | 2. Eliane RÉMOND | 3. Martine FOURNET |
| 4. Lydie MALLET | 5. Lydia QUENOT | 6. Éric VALENTIN |
| 7. François DERVIN | 8. Véronique PUJO | 9. Annie MARINIÈRES |
| 10. Régine LIMOGÉ | 11. Françoise HÉNAULT | |

Ligne du milieu de gauche à droite

- | | | |
|---------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1. Noëlle VADEZ | 2. Thierry RUBY | 3. Jocelyn LEDOUBLE |
| 4. Etienne RÉMOND | 5. Dominique LUDINART | 6. Elisabeth STOCHÉMENT |
| 7. Thierry VALENTIN | 8. Philippe CHARLES | 9. Isabelle PUJO |
| 10. DUSSART ? | | |

Ligne du bas de gauche à droite

- | | | |
|--------------------|----------------------|----------------------|
| 1. ? | 2. Alain MARINIÈRES | 3. ? |
| 4. Éric RÉMOND | 5. Sylvie STOCHÉMENT | 6. Véronique MAILLEY |
| 7. Thierry FÉ | 8. ? | 9. Ludovic LIMOGÉ |
| 10. Valérie GESSON | | |

Voici les noms des enfants que nous pensons avoir reconnus... Veuillez nous pardonner pour les identités manquantes.

1/3 de ces enfants habitent toujours au village.

Les délibérations du Conseil Municipal



Maire : Yves BEGUIN

1^{er} Adjoint : Daniel CAILLE
délégué aux affaires scolaires et sociales

2^{ème} Adjoint : Bruno LEFEVRE
délégué aux travaux et à l'urbanisme

3^{ème} Adjoint : Régis LEPEUC'H
délégué à l'environnement et au cadre de vie

Christine SIMON
déléguée aux finances de la commune

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Christophe FONTAINE - Jean-Pierre LAMBOT
Jérôme LEDOUBLE - Kévin LEPEUC'H - Sylvie LOZINGOT - Noëlle MALVY
Isabelle SCHWEITZER - Bernard STÉVENIN - Odette VIOLET

Séance du 23 février 2017 :

- Suite à la réunion de la commission chargée de l'ouverture des plis (réunie le lundi 30 janvier 2017) concernant l'appel d'offres pour la construction d'une salle multi-activités, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Options	Sociétés retenues	Montant TTC
N° 1 : Maçonnerie	Aucune	PARISI 6, avenue de la gare 08400 CHALLERANGE	25 629,92 €
N° 2 : Bâtiment modulaire	Aucune	COUGNAUD Moulerron le Captif 85035 LA-ROCHE-SUR-YON	101 185,92 €
N° 3 : Bardage	Une	IPB LAZZARONI 2, avenue de Gaulle 08250 REVIN	14 085,70 €
TOTAL			140 901,54 €

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SA GOREZ de RETHEL pour effectuer la réfection des trottoirs communaux devant la partie du cimetière agrandi pour un montant prévisionnel de **6 985,44 € TTC**.
- Le Conseil accepte, à l'unanimité, de régler la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de LUMES (08), pour la dissimulation des réseaux rue de l'Eglise et rue du Bout Haut (1ère phase) : le montant prévisionnel de la participation s'élève à **33 625,00 €**.
- L'assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, le renouvellement du contrat aidé d'un agent inscrit à Pôle Emploi, en la personne de M. David TRENTESSAUX :
Un contrat aidé à durée déterminée (CAE : aide de l'Etat de 76% sur 20 heures) pour un agent, pour 35 heures par semaine, avec modulation (été/hiver), à compter du 1er mars 2017, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, sur un emploi d'agent d'entretien des collectivités (I1203), dont le salaire brut mensuel prévu est de 1479 €.



Remarque : Pour Monsieur Éric MATVEIEFF : Vu qu'un contrat aidé n'a pas été renouvelé pour l'année 2017 et que le travail des agents techniques communaux est de plus en plus important, le Conseil Municipal a décidé à la majorité (pour : 13, contre : 0, abstention : 2) de porter le temps de travail hebdomadaire de cet adjoint technique titulaire de 28 heures à 32 heures.

Vu que la modification excède 10 % de sa durée hebdomadaire mais qu'il ne lui fait pas perdre le bénéfice de son affiliation à la CNRACL, il est nécessaire de saisir le Comité Technique Paritaire et de déclarer la vacance de l'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

- Suite à des problèmes d'arrêt fréquent de la chaudière du bâtiment mairie-école achetée et installée en 2007, il s'avère qu'il faut changer le brûleur. Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de pourvoir au remplacement du brûleur de la chaudière du bâtiment mairie-école au plus vite. Le coût unitaire pour la fourniture d'un brûleur fuel WL20 WEISHAUP, avec une plaque façade, proposé par l'entreprise DALKIA de REIMS, chargée de l'entretien de cette chaudière, est de 1 259,96 € HT (**1 511,95 € TTC**). Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour déposer tout dossier de demande de subvention à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget.

- L'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité :
 - o de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.) dont le siège social est sis 10, Parc Ariane, Bâtiment "Hélios", Saint Quentin en Yvelines, 78284 GUYANCOURT Cedex, pour l'année 2017,
 - o de verser au dit Comité une cotisation prévisionnelle qui sera égale à **201,45 € par agent salarié actif** (3 agents concernés) et 134,63 € par agent retraité (0 agent concerné). Soit un coût total prévisionnel de **604,35 €**.

Séance du 3 avril 2017 :

- À la majorité (pour : 9 – contre : 5 – abstention : 0), le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit, à savoir :



• Taxe d'habitation	9,24 % (9.24 % en 2016)
• Taxe foncier bâti	13,07 % (13.57 % en 2016)
• Taxe foncier non bâti	15,53 % (15.53 % en 2016)

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2017 :

▪ CCAS	2 000 €
▪ Club de l'Amitié	650 €
▪ Comité des Fêtes	6 250 €
▪ Association Les 100 Buts	300 €
▪ ADMR de Lucquy	350 €
▪ Lutte contre le Cancer	160 €
▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>)	50 €
▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>)	260 €
▪ Donneurs de sang	160 €
▪ Jeunes sapeurs pompiers de Rethel	50 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	1 000 €
▪ Association LE PRÉCARÉ	1 000 €
▪ Association Gestion du Cour de Tennis	650 €
▪ Les Restos du cœur	200 €

Soit un montant total de **13 080 €**.



- Considérant que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

Considérant que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25 %,

Considérant que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.00 %,

Considérant que l'indemnité de fonction du maire est, de droit, fixée à 100 %, sauf demande contraire du maire,

Considérant que Monsieur le Maire souhaite conserver son indemnité à 100 % et les taux attribués aux adjoints et déléguée comme fixés par délibération du 14 mars 2016 à compter du 1er janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, à compter du 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du délégué comme suit :

- maire : Monsieur **BEGUIN Yves** : taux = **31 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1er adjoint : Monsieur **CAILLE Daniel** : taux = **7,00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2ème adjoint : Monsieur **LEFEVRE Bruno** : taux = **6,90 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3ème adjoint : Monsieur **LE PEUC'H Régis** : taux = **6,90 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- déléguée municipale : Madame **SIMON Christine** : taux = **3,95 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.



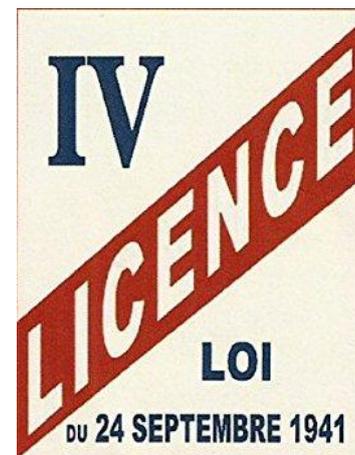
Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Il est précisé que cette délibération est prise sans que les intéressés aient pris part au vote des indemnités les concernant.

- Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour 13 – Contre 1 – Abstention 0), le Conseil Municipal décide :

- de passer une convention de location de licence IV de débit de boissons, dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de l'EURL LELARGE, à la Société par Actions Simplifiée GJV, dont le siège est situé 36 route de Charleville, 08300 NOVY-CHEVRIÈRES, représentée par Madame VÉRITÉ Jeannine agissant en qualité de cogérant et/ou représentée par Monsieur Guy VÉRITÉ agissant en qualité de gérant (SIRET n° en cours d'immatriculation),
- de fixer la durée de validité de cette convention à deux ans ; son renouvellement fera l'objet d'un avenant à cette convention par nouvelle délibération du Conseil municipal,
- de fixer la redevance annuelle à **240,00 €**.



- **Exposé** : Lors de sa séance du 1er décembre 2016, le conseil municipal a décidé de recruter Mesdames Michèle COLLET et Carole THIEBAUT du 2 janvier 2017 au 18 Février 2017 en qualité d'agent recenseur pour effectuer les opérations du recensement de la population. Elles ont été rémunérées au prorata du nombre d'imprimés qu'elles ont collectés (bulletins individuels, feuilles de logement) ou remplis (dossier d'immeuble collectif). Les deux séances de formation ont été rémunérées au taux de **15 €** la séance. La rémunération totale individuelle des deux agents étant légèrement inférieure à 500 € brut, elles ont bénéficié de ce montant forfaitaire à condition d'avoir réalisé la collecte dans sa totalité. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le recensement a été très bien accompli dans sa totalité par les deux agents recenseurs.



Cette année, les habitants avaient la possibilité de répondre aux questionnaires par internet. Nous ne savions pas si la population allait utiliser cette possibilité. Or il s'avère que les habitants ont largement rempli ses questionnaires par internet. Pour ne pas pénaliser les deux agents recenseurs qui n'ont pas eu à collecter ces retours de questionnaires, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une indemnité forfaitaire supplémentaire.

Madame Carole THIEBAUT étant la concubine de Monsieur Kévin LE PEUC'H, celui-ci n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 13; Contre : 0 ; Abstention : 0), l'Assemblée Délibérante décide d'attribuer des indemnités forfaitaires complémentaires aux deux agents recenseur, à savoir :

- pour **Madame Michèle COLLET** : un montant de **200,00 € brut** (deux cents euros),
 - pour **Madame Carole THIEBAUT** : un montant de **150,00 € brut** (cent cinquante euros).
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an le contrat d'assistance technique des installations de chauffage pour le bâtiment mairie-école (n° D85311S) de la Société DALKIA EST, agence de Reims.

Le coût annuel de la prestation est révisé à chaque date anniversaire (coût à la signature du contrat en 2008 : 280 € HT). Toute modification, tout changement de taux ou de montant, toute suppression ou création de taxes, impôt grevant directement ou indirectement les prix seront immédiatement répercutés dans la facturation soit en hausse, soit en baisse dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise GOREZ de Rethel pour buser le fossé longeant la propriété de Madame Dorine MIRMONT sise 11, ruelle Suttin qui se plaint de nuisances olfactives. Le coût prévisionnel est de 8 406 €. Ce fossé appartient à l'Association Foncière de Novy-Chevrières. Monsieur le Maire est chargé de prévenir Monsieur le président de l'Association Foncière et d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion du bureau de celle-ci.

Séance du 14 avril 2017 :



POUR LE BUDGET COMMUNAL

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2016 approuvé le 06 juin 2016, Monsieur le Maire expose, à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2016, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Daniel CAILLE, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale adopte, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, le compte administratif communal de l'exercice 2016 suivant :

	DÉPENSES 2016	RECETTES 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2016
FONCTIONNEMENT	254 111,70 €	349 250,86 €	124 980,46 €	95 139,16 €	220 119,62 €
INVESTISSEMENT	155 959,67 €	181 873,60 €	71 342,07 €	25 913,93 €	97 256,00 €
TOTAL	410 071,37 €	531 124,46 €	196 322,53 €	121 053,09 €	317 375,62 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	25 913,93 €	95 139,16 €	121 053,09 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 274 295,14 €	- €	- 274 295,14 €
Restes à réaliser (recettes)	145 154,00 €	- €	145 154,00 €
Résultat reporté des Exc. Précédents	71 342,07 €	124 980,46 €	196 322,53 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 31 885,14 €	220 119,62 €	188 234,48 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	220 169,62 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	31 885,14 €
○ Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	188 234,48 €

POUR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « le MOULIN »

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2016 approuvé le 20 avril 2016, Monsieur le Maire expose, à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016,
Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2016, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Daniel CAILLE, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2016 suivant :

	DÉPENSES 2016	RECETTES 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2016
FONCTIONNEMENT	4 035,00 €	4 035,00 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	4 035,00 €	0 €	0 €	- 4 035,00 €	- 4 035,00 €
TOTAL	8 070,00 €	4 035,00 €	0 €	- 4 035,00 €	- 4 035,00 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- 4 035,00 €	- €	- 4 035,00 €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- €	- €	- €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 4 035,00 €	- €	- 4 035,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	0 €
○ Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0 €

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2017 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention, ADOPTE le présent budget primitif communal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

- **Dépenses** : 460 860,00 €

- **Recettes** : 460 860,00 €

Elle est en équilibre.

- **Section d'investissement :**

- **Dépenses** : 661 220,00 €

- **Recettes** : 661 220,00 €

Elle est en équilibre.



- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

- **Dépenses** : 57 000,00 €

- **Recettes** : 57 000,00 €

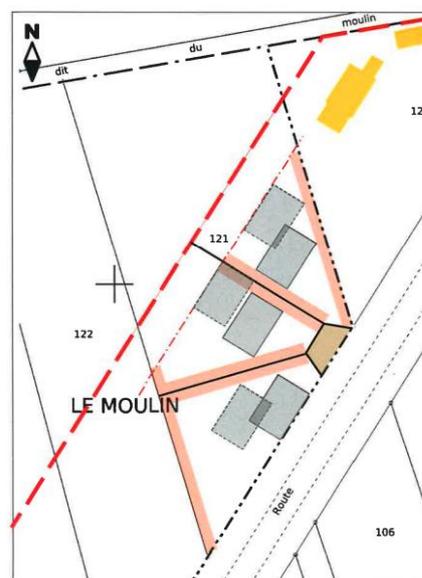
Elle est en équilibre.

- **Section d'investissement :**

- **Dépenses** : 61 035,00 €

- **Recettes** : 61 035,00 €

Elle est en équilibre



Séance du 20 juin 2017 :

- Par un précédent avenant daté de 2014, la durée de la convention passée entre la société SPL-Xdemat et la commune de Novy-Chevrières, a été limitée à 3 ans à compter de la date de sa signature. La convention se termine donc au cours de l'année 2017. Cette limitation répondait en 2014 à une jurisprudence du Conseil d'Etat qui restreignait la possibilité de

passer de telles conventions sans publicité ni mise en concurrence préalables, aux seuls membres du Conseil d'administration d'une société publique locale.

Aujourd'hui, le contexte juridique a changé, de telles conventions peuvent, désormais, être passées par dérogation à la réglementation des marchés publics. En effet, l'exercice conjoint du contrôle analogue sur une SPL par l'ensemble des actionnaires, même ceux non présents directement au Conseil d'administration a été reconnu par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Par ailleurs, la participation financière demandée par la société à ses actionnaires est annuelle. Dans ce contexte juridique et par souci de simplification de la gestion administrative et financière de la société, il est proposé à notre commune de conclure un nouvel avenant, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention devra être passée à compter du 1er janvier 2018 avec la SPL-Xdemat intégrant l'ensemble des modifications intervenues depuis sa passation et notamment la liste des outils de dématérialisation utilisés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.



- Suite à la visite de contrôle annuelle de l'entreprise SICLI, il s'avère que trois blocs d'éclairage de secours sont défectueux et doivent donc être remplacés dans la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE.

Par conséquent, le Conseil décide, à l'unanimité, de pourvoir à ces remplacements au plus vite. Le coût du remplacement des trois blocs de secours avec prestation : **595,30 € HT (714,36 € TTC)**.

- Considérant que l'article 13 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992, dite 'loi bruit', précisé par le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, conduisent à classer par arrêté préfectoral les infrastructures de transports terrestres en fonction de leur niveau sonore et à définir les secteurs affectés par le bruit.

Vu les projets d'arrêtés préfectoraux présentés.

Considérant qu'un secteur affecté par le bruit dû à l'une au moins des infrastructures étudiées se situe sur le territoire communal.

L'Assemblée Délibérante donne, à l'unanimité, un avis favorable aux projets d'arrêté préfectoral présentés.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis des Ets PARISI, de CHALLERANGE (08) pour le raccordement de la fosse sceptique de la cantine sur la micro station créée pour la salle d'activités à vocation socioculturelle et associative pour un montant prévisionnel de **3 645,90 € HT (soit 4 375,08 € TTC)**.
- Suite à la liquidation judiciaire de l'EURL LELARGE, le Conseil a décidé d'acquérir la licence appartenant à cette société pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie. Monsieur le Maire indique que pour ce faire, il fallait passer par un notaire. Il a proposé la SCP BETTINGER ET GRIMOD. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur pour un coût d'environ 484,00 €.
À l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de la SCP BETTINGER ET GRIMOD, notaire à Rethel pour rédiger l'acte et accepte le coût estimatif des honoraires du notaire de **484,00 €**.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la qualité de l'eau potable distribuée est bonne. Il y a des fuites dans le village. Chacun doit être vigilant et les signaler tout de suite au secrétariat de mairie ou au syndicat (SIAEP de l'Est Rethélois d'Amagne).
- Le Maire expose au Conseil Municipal le projet éolien des Gaudines sur le territoire de la commune de DOUX et NOVY-CHEVRIÈRES par la société VALECO. Il y aura des éoliennes à une distance inférieure à 200m d'une route communale : les éoliennes E2, E4 et E5 seront respectivement à une distance de 168m pour la E2 et de 64m pour les E4 et E5 de la route communale sur la commune de Novy-Chevrières.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- autorise la société VALECO à installer des éoliennes à une distance inférieure à 200m d'une route communale,
 - concernant l'éolienne **E2** à 168m du chemin de Rocquigny,
 - concernant les éoliennes **E4** à 64m de la route communale reliant la route de Chevrières à Doux et **E5** à 64m de la route communale reliant la route de Chevrières à Coucy ;

Séance du 29 août 2017 :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la commande de Monsieur le Maire auprès des Ets PARISI, de CHALLERANGE (08) pour la fourniture et

la pose de la micro station pour la nouvelle salle d'activités à vocation socioculturelle et associative pour un montant prévisionnel de **11 619,50 € HT (soit 13 943,40 € TTC)**.

- Le Conseil Municipal :
 - o a décidé d'attribuer, le 23 février 2017, le marché concernant la construction d'une salle multi-activités :
 - pour le lot n° 1 : MAÇONNERIE à l'entreprise PARISI de CHALLERANGE (08). Le coût des travaux s'élevant à la somme de : (21 358,27 € HT) **25 629,92 € TTC** ;
 - pour le lot n° 2 : BÂTIMENT MODULAIRE à l'entreprise COUGNAUD de LA ROCHE SUR YON (85). Le coût des travaux s'élevant à la somme de : (84 321,60 € HT) **101 185,92 € TTC** ;
 - pour le lot n° 3 : BARDAGE à l'entreprise IPB LAZZARONI de REVIN (08). Le coût des travaux s'élevant à la somme de : (11 738,08 € HT) **14 085,70 € TTC** ;
 - o décide, à l'unanimité, de passer les avenants n°1 pour chacun des lots n° 2 et n° 3 (matériaux différents ou travaux supplémentaires directement liés au marché initial) :
 - avenant n° 1 pour le lot n° 2 : BÂTIMENT MODULAIRE avec l'entreprise COUGNAUD de LA ROCHE SUR YON (85). Le coût de cet avenant n°1-lot n°2 s'élève à la somme de : 2 160 € HT soit **2 592,00 € TTC**. Le coût total du lot n°2 s'élevant à (86 481,60 € HT) **103 777,92 € TTC** ;
 - avenant n° 1 pour le lot n° 3 : BARDAGE avec l'entreprise IPB LAZZARONI de REVIN (08). Le coût de cet avenant n°1-lot n°3 s'élève à la somme de : 4 314,50 € HT soit **5 177,40 € TTC**. Le coût total du lot n°3 s'élevant à (16 052,58 € HT) **19 263,10 € TTC**.

Le coût total du marché s'élevant à (123 892,45 € HT) 148 670,94 € TTC.

- À l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte le chèque de **3 726,15 €** de la compagnie d'Assurances AXA IART, en remboursement d'un sinistre survenu le 12 janvier 2017 sur les toitures des bâtiments communaux (église et mairie) déduction faite de la franchise : chèque Banque BNP PARIBAS PARIS 9EME n°2524484 en date du 12 juin 2017.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Nadine STEVENIN, présidente et liquidateur de l'Association « Les Amis du Prieuré » l'informant que l'association « Les amis du Prieuré » était dissoute (dissolution actée par la préfecture le 19 juin dernier).

Cette association a saisi la commune se proposant de reverser le solde financier positif d'environ 11 425,00 €, disponible après paiement des factures, sur le compte de la commune de Novy-Chevrières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de la dissolution de l'association « Les Amis du Prieuré » à dater du 19 juin 2017,
- accepte le versement au profit de la commune de NOVY-CHEVRIÈRES de la somme d'environ 11 425,00 €, correspondant au solde du compte bancaire de l'association susdite ;
- certifie que :
 - ce montant sera affecté uniquement à des travaux à réaliser pour la mise en valeur du prieuré ou pour la conservation et la restauration du patrimoine du prieuré,
 - cette décision sera publiée dans le bulletin municipal annuel de 2017 pour en informer les habitants ainsi que mise sur le site internet de la commune.

L'Assemblée Délibérante remercie les membres de l'association pour ce don fait à la commune.

- Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une pétition a été déposée en mairie par Madame Samantha PAILLARD qui se plaint que les véhicules circulent trop vite sur la route de Charleville, surtout aux abords de l'école. Cela a déjà été signalé, c'est pourquoi le Conseil Municipal avait décidé d'installer deux radars pédagogiques de chaque côté de la rue. Les riverains souhaitent maintenant la mise en place de ralentisseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette pétition pour la demande de mise en place de ralentisseurs route de Charleville. Cette route étant une route départementale, Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec les services routiers du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Séance du 28 septembre 2017 :

- Monsieur le Maire rappelle que le 23 février 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement pour régler la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de LUMES (08) pour la dissimulation des réseaux rue de l'Église et rue du Bout Haut (1ère phase) pour un montant prévisionnel de 33 625,00 €. Ce montant a été actualisé par la FDEA qui est obligée de changer de trottoir car celui prévu initialement est trop encombré ce qui implique d'avantage de traversées de chaussée. Le montant définitif de la participation s'élèvera à 34 127,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la participation financière définitive présentée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de LUMES (08), pour la dissimulation des réseaux rue de l'Église et rue du Bout Haut (1ère phase) d'un montant de à **34 127,00 €**.

- Monsieur le Maire rappelle que le 03 avril 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement pour régler la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de LUMES (08) pour la dissimulation des réseaux de communications électroniques rue de l'Église et rue du Bout Haut (1ère phase) pour un montant prévisionnel de 39 200,88 €. Ce montant a été actualisé par la FDEA qui est obligée de changer de trottoir car celui prévu initialement est trop encombré ce qui implique d'avantage de traversées de chaussée. Le montant définitif de la participation s'élèvera à 43 024,23 € (dont 1 080 € de prestation d'ingénierie incluse).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la participation financière définitive présentée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de LUMES (08), pour la dissimulation des réseaux de communications électroniques rue de l'Église et rue du Bout Haut (1ère phase) d'un montant de à **43 024,23 €**.

- À l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise SCEE de Rethel pour la fourniture et la pose de 14 candélabres (ensembles mât et lanterne) pour un montant total de **18 660,00 € HT (soit 22 392,00 € TTC)**, y compris câblage et raccordement sur existant, à installer dans la rue de l'Eglise et la rue du Bout Haut.
- Monsieur le Maire présente le devis de la SARL BENOIT KELLER de POIX-TERRON (08) pour la remise en état en enduit routier de passages piétons, cédez le passage et stop ainsi que la mise en place de bande podotactile au passage piétons de la mairie.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL BENOIT KELLER, de POIX-TERRON (08) pour réaliser ces travaux pour un coût prévisionnel de 5 604,00 € HT soit **6724,80 € TTC** plus la réfection du marquage d'une place handicapés rue des Faches.
- Après en avoir délibéré, pour continuer l'aménagement paysager de la commune et pour suivre les conseils du jury du concours du label « villes et villages fleuris », le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la PÉPINIÈRES DE SAINT-LAMBERT - SARL QUARACTERRE, 7 Route de Charbogne 08130 SAINT-LAMBERT et MONT DE JEUX, pour les fournitures et poses de dix arbres dans la rue du Chemin Vert et d'un

arbre dans le square devant l'église pour un coût prévisionnel de 3 435,00 € HT soit **4 122,00 € TTC**.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de prendre les décisions modificatives n°1 et n°2, comme suit :

Investissement	Décision modificative n° 1		Décision modificative n° 2	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2313 opération 154 Constructions (Etude et travaux d'aménagement de la 2 ^e extension du cimetière communal)	28 672,00 €			
2315 opération 154 Installations, matériel et outillage techniques (Etude et travaux d'aménagement de la 2 ^e extension du cimetière communal)		28 672,00 €		
2031 : Frais d'études				2 088,00 €
21318 opération 163 Autres bâtiments publics (Salle Socio Culturelle à Vocation Multiple)			2 088,00 €	
TOTAL	28 672,00 €	28 672,00 €	2 088,00 €	2 088,00 €

- **Exposé** : Monsieur le Maire rappelle que depuis le 17 octobre 2014, par convention de trois années, Madame Régine LEPEUC'H, agricultrice du Village, se chargeait du déneigement des rues au moyen de la lame de déneigement communale. Afin de pérenniser ce service, il convient d'établir une nouvelle convention de déneigement entre la Commune et l'agricultrice Madame Régine LE PEUC'H, en fixant les modalités et le prix.

Messieurs Régis et Kévin LE PEUC'H ne prennent pas part au vote. Leurs pouvoirs n'interviendront pas dans le vote.

L'Assemblée Délibérante approuve, à l'unanimité (8 Pour – 0 Contre – 0 Abstention), le projet de convention de déneigement entre la Commune et l'agricultrice Madame Régine LEPEUC'H, pour une durée de trois ans, à compter du 17 octobre 2017.

- Le Conseil Municipal :
 - o a décidé d'attribuer, le 23 février 2017, le marché concernant la construction d'une salle multi-activités :
 - pour le lot n° 3 : BARDAGE à l'entreprise IPB LAZZARONI de REVIN (08). Le coût des travaux s'élevant à la somme de : 11 738,08 € HT soit **14 085,70 € TTC** ;
 - o a décidé, le 29 août 2017, de passer :
 - l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 : BARDAGE avec l'entreprise IPB LAZZARONI de REVIN (08). Le coût de cet avenant n°1-lot n°3 s'élève à la somme de : 4 314,50 € HT soit **5 177,40 € TTC**. Le coût total du lot n°3 s'élevant à 16 052,58 € HT soit **19 263,10 € TTC** ;
 - o décide, à l'unanimité, de passer l'avenant n°2 pour le lot n° 3 (matériaux différents ou travaux supplémentaires directement liés au marché initial) :
 - avenant n° 2 pour le lot n° 3 : BARDAGE avec l'entreprise IPB LAZZARONI de REVIN (08). Le coût de cet avenant n°2-lot n°3 s'élève à la somme de 1 056,00 € HT soit **1 267,20 € TTC**. Le coût total du lot n°3 s'élevant à 17 108,58 € HT soit **20 530,30 € TTC**.

Le coût total du marché s'élevant à *124 948,45 € HT* soit **149 938,14 € TTC**.

Séance du 23 novembre 2017 :

- Considérant que l'état de la toiture du bâtiment sis 14 rue du Bout Haut nécessite des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment, le Conseil Municipal :
 - o accepte, à l'unanimité, le devis des Ets COLLIGNON de Novy-Chevrières pour un coût prévisionnel de 7 700,00 € HT soit 9 240,00 € TTC ;
 - o prend la décision modificative n° 3 suivante :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière				4 000,00 €
D-022 : Dépenses imprévues	5 300,00 €			
D-615228 : Entretien et réparation autres bâtiments		9 300,00 €		
Total Fonctionnement	5 300,00 €	9 300,00 €	0 €	4 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 000,00 €		4 000,00 €	

- Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente au m² des trois terrains à bâtir du lotissement « LE MOULIN » au prix de **35,00 € HT le m²**.
- Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition des ses actionnaires.

Séance du 19 décembre 2017 :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes concernant l'intégration de la compétence optionnelle infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides.
- Suite à la demande d'extension du réseau électrique formulée par M. Emile AUBLET, au niveau du chemin rural dit de la Saint-Martin pour le raccordement d'un futur bâtiment agricole, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer une convention avec la FÉDÉ.
- À l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide du renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur de la mairie pour un an et pour un montant de 344,28 € HT.
- La décision modificative pour le règlement de l'attribution de compensation due par la Commune à la Communauté de Communes du Pays Rethémois est votée à l'unanimité comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	2 648,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D012 : Charges de personnel	2 648,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	2 648,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D014 : Atténuations de produits	0,00 €	2 648,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	0,00 €	2 648,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		0,00 €		0,00 €

- Fixation des tarifs de location pour l'année 2018 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2018, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE (Foyer pour Tous)

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières Gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- **le percolateur 5,00 € (nouveau)**



Une table et deux bancs 5 €

- Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2018 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2018 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 50 €



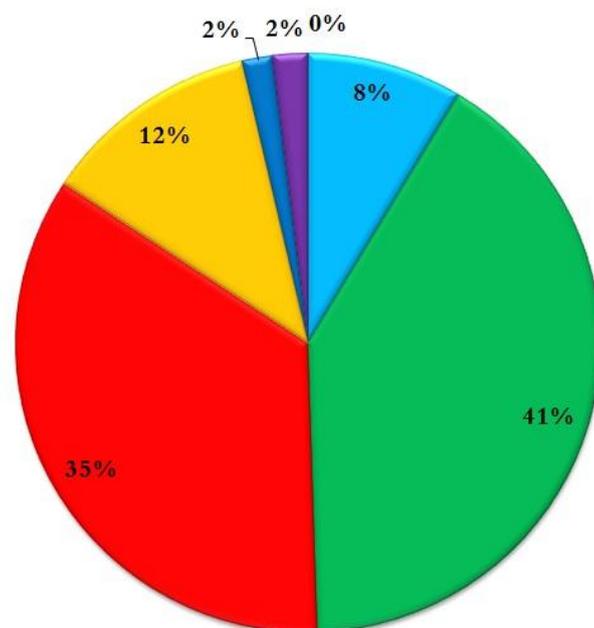
Le budget communal 2017

Section d'Investissement

Les dépenses

1	Dépenses imprévues	0,86 €	0%
2	Affectation sur le budget du lotissement	57 000,00 €	8%
3	Immobilisations en cours (salle socioculturelle, installations, matériel et outillage)	270 207,93 €	41%
4	Immobilisations corporelles (Ferme Chéru, porte de la mairie, travaux SDF, candélabre...)	230 111,00 €	35%
5	Subventions d'équipement versées	80 100,21 €	12%
6	Immobilisations incorporelles (frais d'études, concessions et droits similaires)	11 000,00 €	2%
7	Remboursement capital emprunt	12 800,00 €	2%
	TOTAL	661 220,00 €	100%

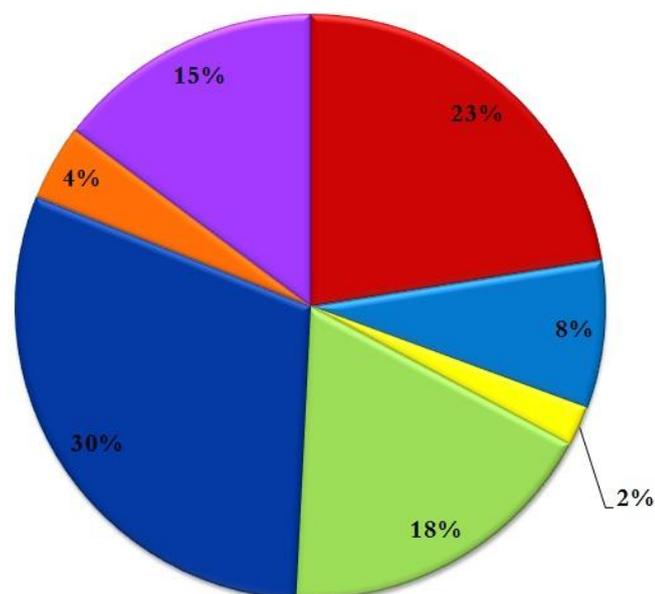
Dépenses d'Investissement



Les recettes

1	Virement de la section de fonctionnement	148 433,00 €	23%
2	Dotations, fonds divers et réserves	53 885,14 €	8%
3	Opérations d'ordre entre sections	14 585,49 €	2%
4	Subventions d'investissement	118 963,00 €	18%
5	Emprunt et dettes assimilées	200 322,37 €	30%
6	Produit de cession	27 775,00 €	4%
7	Solde de la section d'investissement reporté	97 256,00 €	15%
	TOTAL	661 220,00 €	100%

Recettes d'Investissement

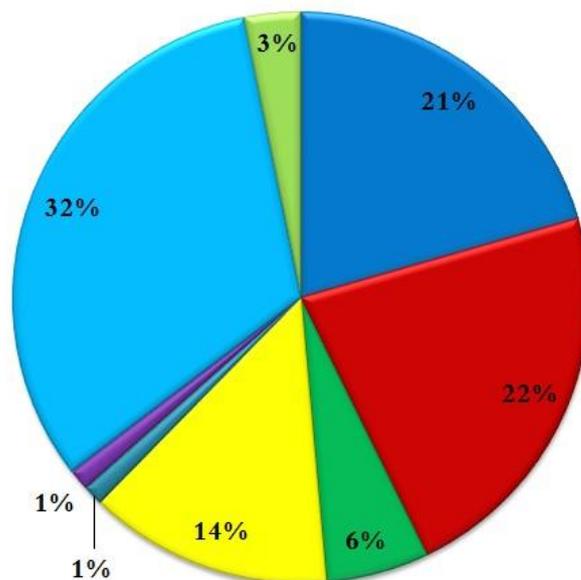


Section de Fonctionnement

Les dépenses

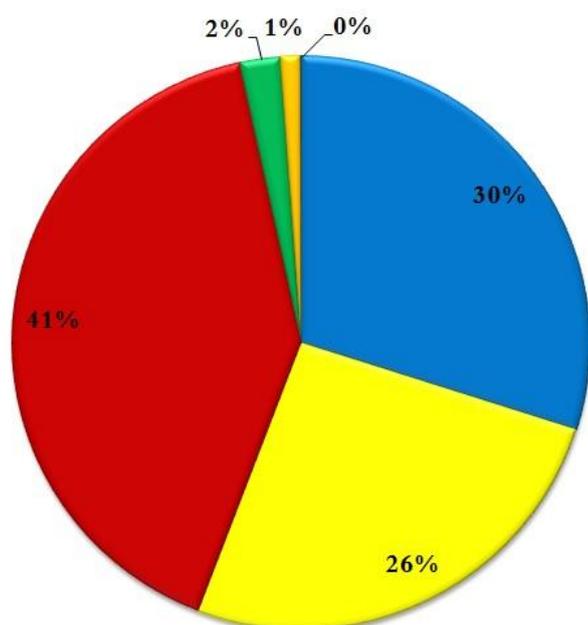
1	Charges à caractère général (combustible, fournitures, entretien voirie et bâtiment, ordures ménagères)	94 600,00 €	21%
2	Frais de personnel	102 780,00 €	22%
3	Charges transférées	26 576,00 €	6%
4	Autres charges de gestion courante	63 181,00 €	14%
5	Remboursement intérêt emprunt	5 300,00 €	1%
6	Dépenses imprévues	5 404,51 €	1%
7	Virement à la section d'investissement	148 433,00 €	32%
8	Opérations d'ordre	14 585,49 €	3%
	TOTAL	460 860,00 €	100%

Dépenses de Fonctionnement



Les recettes

Recettes de Fonctionnement



1	Dotations et participations venant de l'État	137 749,00 €	30%
2	Impôts et taxes	119 377,00 €	26%
3	Excédent de fonctionnement reporté	188 234,48 €	41%
4	Ventes diverses (concessions et remboursement de la COMCOM pour l'école)	10 400,00 €	2%
5	Autres produits de gestion courante (revenus des biens communaux)	4 999,52 €	1%
6	Atténuations de charges	100,00 €	0%
	TOTAL	460 860,00 €	100%

Le C.C.A.S.

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN ;
- Vice-président : Régis LEPEUC'H

- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Christophe FONTAINE et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Émilie POTET, Cloé POMPT, Carole THIEBAUT, Hervé ROGISSART et Pierre COSPIN

En fin d'année, Monsieur Roger WAGNER a souhaité ne pas poursuivre l'aventure. Nous le remercions des nombreuses années passées au sein du CCAS et pour tout le travail qu'il a pu y accomplir. Nous accueillons donc Carole THIEBAUT, nouveau membre du Centre Communal d'Actions Sociales.

Cette année, la distribution des traditionnels colis de Noël et des chocolats de Pâques a eu lieu. Pour rappel, chaque personne de plus de 68 ans, résidant à Novy-Chevrières peut en être bénéficiaire.

À Noël, 62 colis ont été distribués.

Jeannine et Guy VÉRITÉ,
Propriétaire du « Bon accueil »



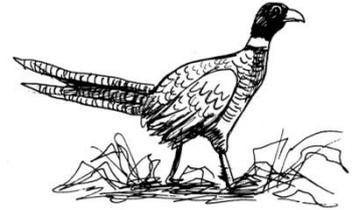
Une formation au PSC1 a également été dispensée par le SDIS de Rethel pour une dizaine de personnes.

Félicitations aux diplômés

Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières



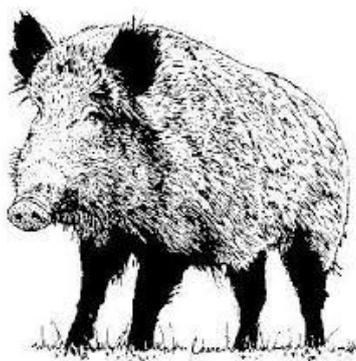
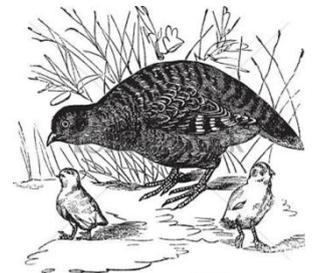
Les premiers comptages de printemps des perdrix et des lièvres, courant avril, ont permis de démontrer une baisse sensible des populations. Pour les coqs faisans chanteurs, la population reste stable. Cela ne présage pas d'une reproduction importante au moment de la chasse.



Pour y remédier, la fédération des chasseurs des Ardennes, avec le G.I.C (Groupement D'Intérêt Cynégétique) du Plumion et de la Dyonne, ont lancé un plan de relance du petit gibier dans le cadre du plan gestion faisans.

Un cahier des charges a été établi, regroupant plusieurs critères :

- construction d'une volière de 30 mètres carrés minimum, construite sur une parcelle d'Olivier GESSON dans le marais de Corny.
- fourniture de faisans de qualité, de souche agréée par la FDC 08 (Fédération Des Chasseurs des Ardennes).
- gestion de zones de quiétude, du comptage de printemps, de lâchers d'oiseaux de repeuplement chaque année jusqu'à l'objectif de 30 oiseaux pour 100 hectares.
- régulation des prédateurs.
- aménagement du territoire, agrainage.

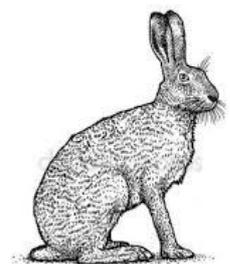


Comme vous avez pu le constater lors de vos promenades sur les chemins ruraux ou sur les routes, une concentration importante de faisandeaux est en phase d'adaptation au territoire.

Cette réintroduction a pour but de « pimenter » la chasse en plaine, pour tous les chasseurs faisant des efforts considérables afin d'assouvir et transmettre leur passion.

Merci à tous. Bonne et heureuse année 2018.

B.L



Association Foncière

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINARD

Les membres de Droit :

- le Maire de la commune
- le Délégué Départemental des territoires

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMUS, Pierre COSPIN, Joël GESSON, Denis STÉVENIN, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINARD, Hervé MASSET, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Bernard STÉVENIN

Denis STÉVENIN, membre de l'Association Foncière nous a quittés en décembre dernier, nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Les réalisations de l'AF :

Un débroussaillage au niveau des chemins communaux et un petit entretien courant ont été réalisés.

Sans augmentation de la cotisation d'adhésion, les finances disponibles ne permettent pas de gros travaux. Cependant le réemploi des cailloux provenant du démontage des pistes d'accès RTE a commencé sur 2 sites :

- sur le chemin du lieu dit " la Noue Marie " que nous appelons plus communément La Sambre,
- sur le chemin qui longe l'autoroute vers le passage à gibier de la Hussette.

Les remblais ont été faits grâce au bénévolat des agriculteurs concernés ce qui représente une grande journée de travail.

Merci à eux.

Meilleurs vœux pour l'année 2018

James VADEZ



Les associations type loi 1901

L'association ADMR

ADMR AMAGNE LUCQUY

43 bis Rue Pasteur

08300 LUCQUY

03.24.38.20.97

admr.amagne@fede08.admr.org



- Présidente : Madame Andrée NOIZET
- Secrétaire : Madame Nicole SIMONET

L'ADMR est une association locale qui vous propose différents services :

- o maintien à domicile,
- o garde malade,
- o livraison de repas à domicile,
- o assistance d'une téléalarme,
- o accompagnement véhiculé (rendez-vous médical, personnel, courses....),
- o sécurisation des logements,
- o ménage, jardinage, entretien des pierres tombales, repassage, garde d'enfants...

Elle est gérée par un bureau composé de 9 bénévoles.

Elle emploie 14 salariées qui interviennent sur 9 communes du secteur (Amagne, Auboncourt-Vauzelles, Bertoncourt, Coucy, Doux, Faux, Lucquy, Novy-Chevrières et Pargny-Resson).

Nos bureaux sont ouverts : le mercredi de 9h00 -12h00.

Venez rejoindre notre équipe !

Le Comité des Fêtes

Le bureau :

- Président : Régis LE PEUC'H
- Vice-président : Jonathan PETRY
- Trésorière : Régine LE PEUC'H
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Laura HODIER
- Secrétaire adjoint : Christophe FONTAINE

Manifestations de l'année 2017

Loto du 9 avril :

Cette année encore, le loto organisé par le Comité des fêtes a réuni de nombreux participants.

C'est dans la bonne humeur que les nombreux lots ont été gagnés par les plus chanceux.



Fête patronale des 3, 4 et 5 juin :



L'organisation de la fête patronale est subventionnée par la municipalité.

Malgré une météo mitigée, la fête a quand même réuni un grand nombre de participants.



Au programme de cette année :

- Le samedi soir : soirée animée par Hard'n Sono sur la place du village de 22h à 2h durant laquelle des maillots offerts par le comité ont été distribués.
- Le dimanche : tournoi de Bubble football par équipes, suivi du spectacle de Patsy, la chanteuse fantaisiste de 16h à 22h.
- Le lundi : concours de boules en bois en doublettes à partir de 13h30 pour les plus grands et Waterball géante installée sur la place pour les plus petits.

Brocante du 2 juillet :

Cette année, la brocante, organisée par le Comité, s'est déroulée sous une météo mitigée. Malgré tout, de nombreux exposants ont participé à cette charmante journée.



Feu d'artifice et pétanque des 13 et 14 juillet :



Le 13 juillet au soir, après la traditionnelle retraite aux flambeaux, lors de laquelle les participants ont pu accompagner le char décoré dans les rues du village, le feu d'artifice a été tiré par les trois bénévoles agréés du Comité des fêtes. Chacun a ensuite pu se retrouver autour d'un verre à la salle du Presbytère, où une buvette avait été installée pour l'occasion.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier M. et Mme VADEZ qui ont de nouveau mis un de leur terrain à disposition pour l'installation du feu d'artifice.



Le 14 juillet, une petite après-midi de pétanque a rassemblé de nombreux participants aux abords de l'église.

Soirée dansante du 7 octobre :

Cette année, le repas dansant a réuni environ quatre-vingt-dix personnes pour une merveilleuse soirée placée sous le signe de la danse du rire et de la bonne humeur.



Vous pouvez retrouver toutes les manifestations sur notre page Facebook :

« Comité des fêtes de Novy-Chevrières »

Et également sur notre nouveau site internet :

« cdfdenovy.jimdo.fr »

Dates des manifestations 2018 à retenir :

- 8 avril : Loto
- 19,20 et 21 mai : Fête patronale
- 1^{er} juillet : Brocante
- 13 juillet : Feu d'artifice
- 14 juillet : Pétanque
- 13 octobre : Soirée dansante

Un petit mot du Comité des fêtes :

Comme l'année dernière, le club de gym est hébergé par le Comité des fêtes. La gym se déroule chaque mercredi de 19h30 à 20h30.

Par ailleurs, cette année encore, nous pouvons remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Régis LE PEUC'H, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.

***Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs
meilleurs vœux pour l'année 2018.***

L'Association des Parents d'Élèves

L'association a pour but d'organiser des manifestations scolaires et extrascolaires
afin d'acheter du matériel, de financer l'arbre de Noël, ou des sorties.

Coordonnées de l'APE : apenovy@hotmail.fr

Le bureau :

- Présidente : Sylvie LOZINGOT
- Trésorière : Sabrina FLÉCHEUX
- Secrétaire : Stéphanie VALENTIN

Nous souhaitons la Bienvenue aux nouvelles familles et une bonne année scolaire aux enfants.

Manifestations et sorties de l'année scolaire 2016/2017 :

 **Début septembre** : apéritif de rentrée des classes, qui a permis de rencontrer les nouveaux parents. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

 **1^{er} décembre** : distribution des calendriers de l'avent aux élèves.

 **Début décembre** : un immense sapin a été installé dans la cour de l'école et décoré par les enfants. Au pied du sapin, des cadeaux pour les classes, offerts par l'APE (skate, filet de badminton, jeux de société, ...)



✎ **9 Décembre** : marché de Noël ; vente d'objets fabriqués par les enfants pendant le temps scolaire. Des parents et même des grands parents cuisinent ou fabriquent des objets mis en vente. Il a lieu un vendredi soir après la classe.

✎ **16 Décembre** : spectacle de Noël ; les enfants ont invité leurs parents à venir les voir sur « scène » : chant, théâtre, danse. Le Père Noël est venu avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous. Nous le remercions pour sa générosité et pour sa présence.



Le goûter a été préparé par l'ensemble des parents de l'école. Chaque parent a apporté une boisson ou un gâteau, partagés entre tous. L'ambiance était festive et très conviviale.

✎ **Février** : carnaval de l'école : cette année défilé dans les rues du village. Tous les enfants (et les adultes présents) ont partagé le goûter à la salle des fêtes : crêpes et jus de fruits. Merci aux habitants (trop peu nombreux) qui sont sortis pour applaudir les enfants. Merci aussi à ceux qui ont donné friandises et biscuits (qui sont toujours très appréciés).



 **Avril** : 3ème chasse aux œufs de Pâques autour de l'église.

Tous les enfants présents sont repartis avec un sachet de chocolat.

Le principe : ramasser des œufs de couleurs différentes et venir les échanger contre un paquet de chocolat.

 **Juin** : kermesse de fin d'année. Toujours un grand succès pour cette fête, malgré la pluie matinale. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas convivial. 159 repas ont été servis.

L'après midi s'est poursuivi par un concours de boules carrées pour les adultes et par quelques rebonds dans un château gonflable pour les plus jeunes.

Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.



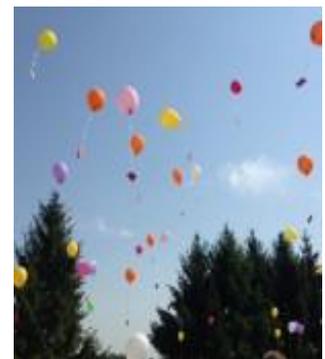
 **Les olympiades** : le dernier jour de l'année, enfants et parents sont partis marcher dans les rues et chemins du village. Le pique-nique a réuni une centaine de personnes dans la cour de l'école (parents, enfants, enseignants). L'après-midi fut consacrée aux olympiades puis nous avons partagé d'un goûter à base de fruits de saison.

L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux 9 élèves de CM2 pour leur entrée en 6^{ème}. Nous leur souhaitons une bonne continuation au collège.



Bonne rentrée au collège à Charlotte, Raphael, Baptiste, Léo, Raphael, Clément, Julien, Lucas et Loris

Pour conclure cette journée et l'année scolaire, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école.



Pour la rentrée 2017, nous avons financé une partie du colis de rentrée des classes : crayons, gomme, colle, classeur, porte vues, ardoise, crayons de couleurs, feutres...

L'association a pris en charge 30% des frais.

Nous avons également offert 40 dictionnaires qui serviront aux élèves du CE1 au CM2.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se chargent de la mise en place, de la gestion des activités, principalement des stands de la kermesse de fin d'année.

Les parents bénévoles sont indispensables au bon déroulement de ces journées pleines d'émotions et de souvenirs. Rappelons que sans les parents, nous ne serions pas en mesure de proposer ces événements. Encore un immense merci à eux.

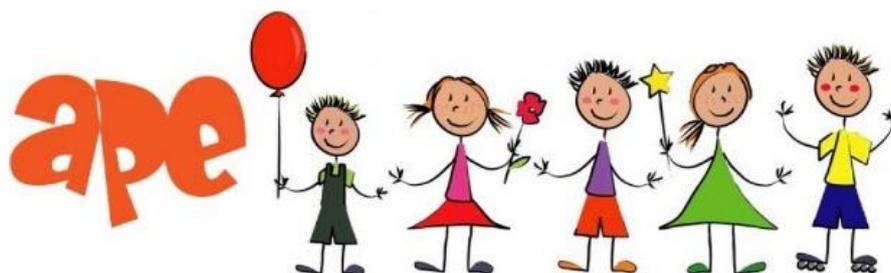
Le programme de cette année scolaire 2017/2018

-  Le 9 septembre : apéritif de la rentrée
-  Le 15 décembre : Marché de Noël, à la salle des fêtes
-  Le 17 décembre : arbre de Noël, à la salle des fêtes (magie burlesque)
-  Le 22 décembre : spectacle des enfants, à la salle des fêtes
-  Le 23 février : défilé du carnaval
-  En avril/mai : tirage de la tombola
-  Le 2 avril : chasse aux œufs de Pâques
-  Le 30 juin : fête de fin d'année
-  Le 6 juillet : olympiades et lâcher de ballons

Remerciements : Nous tenons à remercier :

-  **Les enseignants** qui nous font confiance et qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
-  **Tous les bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite.
-  **Les habitants du village** qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
-  **M. LEPEUC'H** de nous faire une petite place le jour de la fête
-  **M. le Maire** et l'ensemble du conseil municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2018.



Sylvie LOZINGOT

L'arbre de Noël de l'A.P.E.

En 2017, le cinquième arbre de Noël était proposé : « concerto en ut gaffeur ».

Un spectacle de magie burlesque.

Plus de 140 personnes sont venues applaudir les vedettes : Alphonsini et Fernande.

Le spectacle était offert aux enfants de l'école et à leurs parents.

Un goûter a été offert à tous les enfants présents. (boisson, pain au chocolat, clémentine et chocolat)



Encore un grand moment de bonheur partagé.

Le 11 décembre 2017, un spectacle de magie burlesque a été proposé, avec en vedette Alphonsini et Fernande.

L'Association de Gestion du Court de Tennis

Créée au cours de l'été 2013, l'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du cours de tennis du village.

Elle permet aux habitants de Novy-Chevrières d'accéder au terrain de tennis et de l'utiliser dans de bonnes conditions, par exemple par la rénovation des équipements existants (poteaux, filet, grillage, etc.) et la mise en place de nouveaux matériels (tableau de réservation, coffre de rangement, etc.).

L'AGCT n'est pas une association sportive, aussi elle ne dispense par de cours et donc n'organise pas de compétitions. De plus, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour y adhérer.

Pour en devenir membre, aucune condition n'est requise, juste un engagement moral de votre part de nous aider à maintenir le lieu propre et calme.

Cette année, l'AGCT a réparé le grillage du court de tennis, a « démoussé » le terrain et a débroussaillé les abords.

Elle a également acquis des poteaux de simples.



Malheureusement, faute de mauvaises conditions météorologiques, le barbecue annuel des membres a dû être annulé. Espérons qu'en 2018, la météo sera plus clémente !

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 20 €.

Si vous souhaitez adhérer, ou simplement avoir de plus amples informations, vous pouvez contacter les membres du bureau :

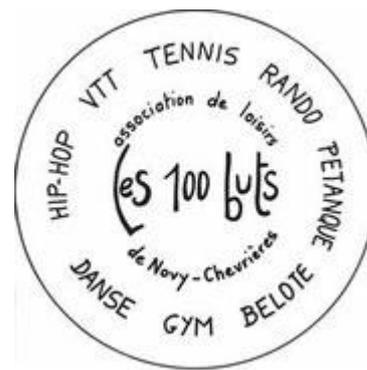
Patrice LOZINGOT – Président : 06 15 88 14 98 patrice.lozingot@orange.fr

Emmanuel VALENTIN – Trésorier : 06 08 41 62 88 manuuxx@wanadoo.fr

Les 100 buts

Composition du Bureau en 2017 :

- Présidente : Patricia HARNAUD
- Vice-présidente : Valérie DEBLIQUI
- Trésorière : Aude JOBIN
- Secrétaire : Florence GAILLARD



La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées.

Cette année encore, seules les activités créatives ont été maintenues.

L'adhésion annuelle 2017:

1 personne : 8 euros

2 personnes d'un même foyer : 15 euros

Adhésion famille (3 personnes et + d'un même foyer) : 20 euros

Activités de l'année 2017 :



La boutique éphémère de Noël, « les ateliers du Père Noël » regroupant une vingtaine de créateurs champ-ardennais, **du 29 novembre au 20 décembre** rue des Dames à Rethel (anciennement Point P / proche gare SNCF)

L'ATELIER SCRAPBOOKING ET CARTERIE

15 projets ont été proposés durant cette année.

Les ateliers se déroulent les lundis des semaines paires et les jeudis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

Echange de cartes d'anniversaire, swap de Pâques et de noel !!!!!



Une petite visite sur le blog de l'activité et vous découvrirez l'agenda, la programmation et les projets déjà réalisés.

<http://atelier-scrap-et-cie.canalblog.com/>

A noter les premières dates de 2018 :

Jeudi 18 janvier et lundi 22 janvier.

Jeudi 01 février et lundi 05 février.

Si vous souhaitez **reprendre une activité** (marche, vtt, concours de belote, ou de boules etc...) ou en **développer une nouvelle**, quelle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s.

Pour tous renseignements contacter Patricia HARNAUD au 06.71.30.29.89 ou par mail harnaud.patricia@orange.fr

Les adhérentes et les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2018.... Bonheur, Santé et créations !!!!

La présidente

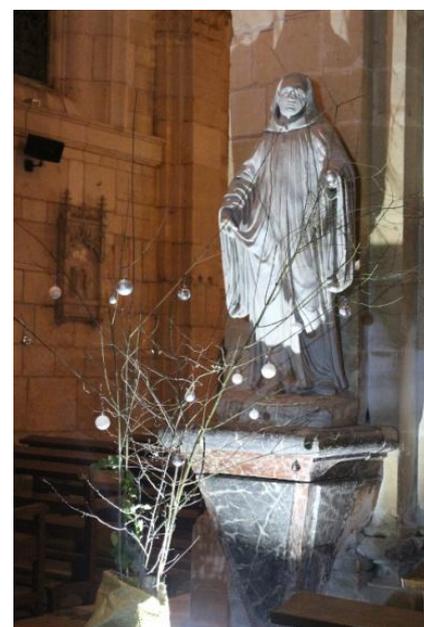
Précaré



Précaré clôture une année bien remplie sous le signe de l'animation. Notre rencontre estivale *Novy se découvre* a été un succès par la participation importante des habitants de Novy-Chevrières. Nous vous remercions d'être venus si nombreux et espérons que vous serez au rendez-vous le 25 août 2018.



Bilan plutôt mitigé pour l'exposition du Chemin des Crèches que nous venons de terminer car les habitants de la commune participent peu. Nous vous rappelons que toutes les crèches ou créations sont les bienvenues pour être exposées durant deux week-end de décembre (en toute sécurité). Vous pouvez les déposer et les reprendre aux dates qui vous conviennent.



L'association Précaré a pour projet en 2018 la restauration de statues anciennes.

Les membres de l'Association remercient la Commune de Novy-Chevrières ainsi que la Communauté de Communes pour son implication financière et son soutien moral.

Tous nos meilleurs vœux pour cette année à venir.

La Présidente
Séverine Giangola

Association de loisirs « Le club de l'Amitié »

Le Bureau :

- Présidente : Ginette FORZY
- Vice-présidente : Lydie CERS
- Trésorier : Jocelyn DUSSART
- Vice-trésorier : Norbert MORENVILLE
- Secrétaire : Suzanne DUSSART
- Secrétaire adjoint : Paulette LEDOUBLE

Il y a 20 adhérents dont seulement 8 de Novy-Chevrières. Le plus jeune a 62 ans et la plus âgée 87 ans. Les montants de la cotisation restent inchangés : 30 € pour les habitants de Novy-Chevrières et 40 € pour les extérieurs.

Au cours de l'année 2017, il y a eu trois repas dont un repas publicitaire gratuit.



Calendrier 2018

16 Janvier	Galette des Rois	<i>Juillet..... Vacances</i>	
20 Février	Gaufres	<i>Août..... Vacances</i>	
20 Mars	REPAS de Pâques	11 Septembre	Goûter
17 Avril	Goûter	16 Octobre	Goûter
15 Mai	Goûter	20 Novembre	Gaufres
19 Juin	REPAS Publicitaire	11 Décembre	REPAS de Noël

Les adhérents seront heureux de se retrouver pour le premier rendez-vous de l'année 2018.

Le Club est ouvert à tous, sans condition d'âge. Les activités sont jeux de cartes, jeux de dames, scrabble...

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous. Meilleurs Vœux pour 2018.

Les assistantes maternelles

Au 1^{er} janvier 2017, 9 assistantes maternelles proposent leurs services pour la garde de vos enfants (bébés et/ou périscolaires). La capacité totale d'accueil est d'environ 30 enfants (de 0 à 18 ans)

Elles sont agréées par le Conseil Départemental et elles ont donné leur accord pour la consultation de leurs coordonnées sur le site internet : www.cd.08.fr.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en cours d'année.

Chaque modification est affichée en mairie ou apparaît sur le site du Conseil Départemental.

N'hésitez pas à contacter les assistantes maternelles pour connaître leurs disponibilités d'accueil.



Liste par ordre alphabétique

Claudette BERTRAND	13, rue du Pont Taillard	03.24.38.95.62
Emilie BOURGUIGNON	21, Chemin Vert	03.24.38.40.35
Vanessa CAMUS	7 bis, rue du Moulin	03.24.72.63.35
Delphine CHENNANE	14, rue de Tivoli	07.51.64.86.84
Nadège EBIMBE	7, impasse des Haies	03.24.39.01.79
Frédérique EVRARD	6, impasse des Haies	03.24.72.78.30
Maryline FOURNET	3, ruelle Suttin	09.67.33.28.23
Sylvie LOZINGOT	73, route de Charleville	03.24.72.31.46
Sandrine WALLON	4, le buisson Baudelet	03.24.39.00.07

Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Firmin COLLIGNON Rue du Moulin 03.24.38.52.57 06.80.56.38.21	Peinture bâtiment – Ravalement de façade Traitement de charpente Couverture – Zinguerie
Élisabeth DEHAN 5, route de Chevrières 03.24.38.21.31 06.07.33.63.69	<i>Taxi Élisabeth</i> Transports conventionnés assis, depuis 25 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr
Fabrice DEHAYE 12, route de Charleville 03.24.38.49.90	Tueur de porcs
David GEOFFROY 41, Grand' rue 03.24.72.38.80 06.79.34.56.78	Maçonnerie générale : neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr
Olivier GONCALVES 28, rue de l'église 06.85.22.34.05	Menuiserie Générale Ébénisterie
Pascal LEJEUNE 28, route de Chevrières 06.26.26.63.54	Plomberie – Chauffage – Électricité lejeune-pascal@yahoo.fr
Stéphane MAILLEY 14, Grand' rue 03.24.39.37.22 06.23.04.21.05	Couverture Zinguerie
Josélito MARTINEZ 49, Grand' rue 06.78.14.82.79	<i>JM Automobiles</i> Fruits et légumes Achat – Vente de véhicules d'occasion

Jacky RAELE 27, route de Charleville / Bureau Rethel 03.24.38.45.67 06.24.47.48.58	<i>COLOR FAÇADE</i> Artisan façadier – Enduits Peintures intérieur et extérieur
<i>REGAL PIZZA</i> : chaque semaine Le mardi à partir de 17h30 Devant la mairie	Avant 16h00 : 03.24.39.52.51 Après 17h00 : 06.03.06.05.86 pour passer votre commande
Karine VARLET 06.75.42.77.15	<i>Karine coiffure à domicile</i> Varlet.karine@orange.fr www.facebook.com/karine.coiffure.08
M. et Mme VÉRITÉ 36, route de Charleville 03.24.38.50.96 Restaurant le vendredi soir pour un couscous sur réservation	<i>Restaurant Au Bon Accueil</i> Ouvert dès 6h45 en restauration le midi et repas routier le soir du lundi au jeudi.
Brice VIOLET 19, Grand' rue 03.24.38.11.43 06.13.11.01.14 Jean-Marc VIOLET 06.77.25.34.05	Horticulteur – Maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Jean-Paul WAGNER 4, impasse des Haies 03.24.38.05.41	Musicien Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50 06.85.13.85.17	Pose cuisine et salle de bain Aménagement intérieur mag-w@orange.fr
Magalie WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50 06.81.61.16.39	<i>Mag Déco (facebook)</i> Création artisanale – Décoration intérieure Objets faits main – Toiles – Cadeaux

Groupe de rédaction :

Noëlle MALVY & Sylvie LOZINGOT

Christophe FONTAINE & Jérôme LEDOUBLE

Date de parution : Janvier 2018

Tous nos remerciements à l'Entreprise
SCEE pour l'édition de ce Journal.

